

L'attestation fiscale

Je souhaite obtenir une attestation fiscale

Important

Les attestations fiscales annuelles ne sont plus adressées par voie postale. Elles sont mises à disposition dans votre espace personnel ENSAP sur le site ensap.gouv.fr, dans la rubrique « ma pension ».

Pour mémoire, les informations figurant sur cette attestation sont également restituées sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sans qu'aucune démarche de votre part soit nécessaire.

Pour plus d'informations

- [Comprendre mon attestation fiscale](#)
-